

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Compte rendu du Rendez-vous avec M. Rivalland, chef de cabinet de Sébastien Lecornu à Orléans le 05/07/2018

Profitant de la venue de Sébastien Lecornu au Comité de bassin Loire-Bretagne du 05/07/2018, la Cfdt Loire Bretagne a obtenu un rendez-vous avec son chef de cabinet Guillaume Rivalland pour lui exprimer nos inquiétudes et interrogations sur 2 points essentiels :

- Le devenir des personnels dans un cadre du toujours plus avec toujours moins
- Les évolutions à venir de la gouvernance de la politique de l'eau et de la biodiversité.

Sur le cadre RH, après rappel du contexte propre à AELB :

Après une baisse de 6% des effectifs depuis 2011 (332 à 311 ETPT) et encore 12,5% supplémentaires programmés, jusqu'où ira-t-on? A Loire Bretagne, les efforts de productivité, nous connaissons : 15% de baisse des budgets de fonctionnement, mais une augmentation des interventions de 15 %. Et ce sont 317 personnes aux compétences reconnues : établissement et perception des redevances, et leur réaffectation efficace des aides sur les objectifs prioritaires, et leur logistique, pour réaliser chaque année 800 millions de travaux locaux en soutien à l'emploi local et non délocalisable, pour des objectifs prioritaires :

- De santé publique,
- De protection de l'environnement dans la lutte contre la pollution et la protection de la biodiversité, pour le respect de nos engagements internationaux,
- Pour l'équipement des collectivités,
- Pour l'accompagnement de la nécessaire adaptation au changement climatique.

Nous avons rappelé:

Des savoir-faire de 50 ans revendiqués et en constante amélioration, sur :

- La gestion des redevances,
- Les planifications budgétaires (Programmes d'intervention) et environnementales (SDAGE et son Programme de mesures de 2Mds € pour aller vers le bon état des eaux),
- La rigueur de sa gestion interne.
- L'attribution et la gestion des aides,
- Le contrôle des réalisations,
- L'animation des politiques locales de lutte contre les pollutions.

Une force opérationnelle unique au service du bien public :

- La proximité auprès et au service des usagers rencontrés régulièrement par les équipes de terrain : Elus locaux, départementaux, régionaux et leurs équipes techniques... Industriels, Universitaires, Associations environnementales, Représentants agricoles et Chambres d'agriculture, services de l'Etat...
- Le savoir-faire dans la négociation, le financement de projets relativement complexes et la conciliation des enjeux, environnementaux, économiques, d'équipement, de santé...
- Sur un maillage territorial conséquent.
- ⇒ Ceci explique les nombreuses réactions provoquées par les choix budgétaires et les inquiétudes sur la stratégie vis-à-vis des programmes et des conséquences sur les budgets eau et le prix de l'eau.

Des résultats avérés :

- Une population à 98% desservie par une eau potable,
- Le seuil de 80% de dépollution voulu par la DERU dépassé et en constante progression,
- La diminution par 5 des concentrations en phosphore dans les rivières, quasiment plus de rivières déclassées par l'ammonium des rejets,
- La baisse des nitrates en Bretagne et la sortie du contentieux Eau potable en Bretagne.

Rappelé que des enjeux demeurent :

- Assurer une gestion patrimoniale efficiente particulièrement sur les réseaux d'assainissement sous peine de se retrouver dans 30 ans avec de gros problèmes de patrimoines vétustes et des réseaux EU fuyards et polluants.
- Améliorer la gestion locale de l'assainissement, particulièrement sur le littoral vis-à-vis des problématiques baignades, productions conchylicoles, et durabilité de l'équipement sur un secteur à forte dynamique de développement.
- Assurer une solidarité urbain/rural vers les petites collectivités, particulièrement sur certains territoires en dépression (ZER)
- Un bassin Loire-Bretagne confronté au dynamisme économique à l'ouest de son territoire sur des cours d'eau à faible débits.

Des nouveaux champs d'actions :

- L'adaptation au changement climatique
- Le littoral

- La biodiversité
- Les micropolluants

Par ailleurs, (en même temps !) la fonctionnarisation non revendiquée par les personnels laisse beaucoup de questions non résolues :

- Pertes de rémunération en année de stage non compensée.
- Mode d'établissement des primes non arrêté.
- Poly pensions de retraites complexes.
- Une procédure de recrutement et officialisation de la PNA incertaine (CAP/ pas CAP ?)
- Le devenir des postes de contractuels et de leur modalité modes de gestion => des propositions inacceptables de taux d'avancement moitié de ceux des corps de fonctionnaires
- Des possibilités de mobilité réduites et inéquitables.

M. Rivalland concède ne pas être le plus au fait de ces problématiques RH, rappelle le contexte de la politique gouvernementale, les besoins d'évolutions, recherche d'efficacité, réduction de la dette et indique qu'il transmettra nos remarques au RH du ministère...

Sur la politique générale et la gouvernance autour de l'eau et la biodiversité, dans l'attente des assises de l'eau, M Rivalland à fait montre d'une volonté de rencontre, et de disponibilité à écouter les propositions des uns et des autres.

Nous lui avons fait part d'un risque fort de démobilisation des personnels et de nos partenaires devant un contexte très versatile et excessivement compliqué :

Loi NOTRe redéfinissant les compétences environnementales et Loi Biodiversité complexifiant un peu plus les services publics de l'environnement / Assises de l'eau / Rapport IGF/CGEDD / Rapport parlementaire Ressources en eau MM. Morenas et Prud'homme / Rapport parlementaire Mise en œuvre de la biodiversité Mmes Bassire et Tuffnel / Note du Comité pour l'économie verte...

Nous avons insisté sur les "tuyauteries infernales", peu efficaces, et le manque de cohérence interne au ministère, constat relevé par le rapport conjoint IGF/CGEDD sur les fléchages des contributions des AE vers l'Etat, l'AFB, l'ONCFS et al. (270 M€ annuels pour AELB, sans oublier plafonds mordants et autres prélèvements sur les opérateurs co-financés par les AE) qui présentent des risques pour :

La lisibilité des politiques,

 Des redondances et croisements aveugles des aides, voire des aides à des politiques contradictoires.

C'est pourquoi la Cfdt réaffirme son intérêt pour confier aux seules agences de l'eau le financement, (redevances & attributions d'aides), des politiques de l'EAU ET DE LA BIODIVERSITE ensemble.

Pas de biodiversité de qualité sans eau de qualité. Pas d'eau de qualité sans des milieux protégés.

La Cfdt est disponible pour avancer sur les organisations nécessaires au service de la protection de l'environnement, mais dans le cadre d'un dialogue constructif sur les objectifs assignés, le chemin à prendre, les services à accompagner ou intégrer. MAIS sûrement pas à l'aveugle ni en faisant un trait sur les compétences acquises depuis longtemps qui sont des conditions pour une démarche gagnante pour tous.